

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est disponible à compter du 01 septembre 2021 pour les administrés des 28 Communes membres du SICTOMSED.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Les encombrants sont des déchets ménagers dont le **poids** et/ou le **volume** ne permettent pas de les transporter dans un véhicule léger. Exemple : gros appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur), meubles (canapé, table, armoire...).

Cette collecte a lieu sur rendez-vous pour 2 objets maximum par foyer ne rentrant pas dans un véhicule et 2 fois par an **(Voir planning – Annexe 1)**.

- L'inscription doit se faire au moins 15 jours avant la date de passage ensuite un mail ou sms vous sera envoyé dans les 5 jours avant la date de collecte pour vous préciser le créneau horaire du RDV (2 heures), attention la présence de l'utilisateur est obligatoire pour la collecte,
- Attention : si l'objet est supérieur à 60 kg, une aide de votre part est obligatoire,
- La collecte doit être effectuée sur le domaine public à la limite de votre propriété,
- Présence obligatoire pour la collecte,
- Attention, le dépôt ne doit pas gêner les piétons et/ou la circulation routière,

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

- ❖ Jusqu'au 31 août 2021 : par téléphone au 04.75.29.34.38
- ❖ A compter du 01 septembre 2021 : par internet sur le site www.sictomsed.fr – onglet « Collecte des encombrants »